

Comprendre votre facture d'eau

Votre facture d'eau se compose de trois catégories : **l'eau, l'assainissement** et **les redevances à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM)**.

La partie « eau » et « assainissement » sont composées :

- + d'une part fixe, due quel que soit le volume consommé,
- + d'une part variable, calculée en fonction du volume d'eau consommé et du prix de l'eau.

Production et distribution de l'eau potable

Cette partie de la facture est la seule finançant la Régie de l'Eau m2A. Elle permet le financement des frais de fonctionnement ainsi que les investissements de la Régie de l'Eau m2A.

Le prix de l'eau est fixé chaque année par délibération en séance du conseil d'agglomération. L'ensemble des délibérations m2A sont disponibles sur le site Internet de l'agglomération : m2a.fr/agglo/gouvernance/fonctionnement/deliberations-decisions-arretes-m2a/. Dans le cadre d'une politique tarifaire dynamique, l'ensemble des prix de l'eau pratiqués dans l'agglomération fait l'objet d'une uniformisation de la structure tarifaire sur 8 ans depuis le 1^{er} mai 2024.

Collecte et traitement des eaux usées

Le prix de l'assainissement permet au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) de financer ses frais de fonctionnement ainsi que ses investissements.

Le tarif de l'assainissement est validé chaque année par délibération du comité d'administration du SIVOM. L'ensemble des délibérations adoptées par le syndicat est disponible sur le site Internet de ce dernier : sivom-mulhouse.fr/telechargements/deliberations/

Contribution aux organismes publics

Ces redevances sont reversées à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM). Elles sont destinées à subventionner les travaux d'investissement pour l'amélioration de l'alimentation en eau potable, l'assainissement et la lutte contre les pollutions. Le détail des redevances est disponible sur le site Internet de l'AERM : eau-rhin-meuse.fr/les-redevances

En 2025, l'AERM revoit son système de redevance pour mieux répondre aux enjeux environnementaux.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, elles seront réparties comme suit :

+ **Prélèvement sur la ressource en eau** : cette redevance était incluse dans la part variable de l'eau depuis le 1^{er} Mai 2024. Elle figurera désormais dans la partie « redevances aux organismes publics »

+ Les redevances « **Performance Eau** », « **Performance Assainissement** » et « **Consommation Eau** » remplacent les redevances « Modernisation réseau collecte » et « Redevance pollution domestique ».

Ainsi, la catégorie « **Redevances aux organismes publics** » de votre facture comprendra 4 lignes : « **prélèvement sur la ressource en eau** », « **Performance Eau** », « **Performance Assainissement** » et « **Consommation Eau** ».

FACTURE DEPUIS LE 1^{ER} MAI 2024

Production et distribution de l'eau potable
Part Fixe Eau
Part Variable Eau
Collecte et traitement des eaux usées
Part Fixe Assainissement SIVOM
Redevance Assainissement SIVOM
Contribution aux organismes publics
Redevance modernisation réseau collecte
Redevance pollution domestique

Comprend :

- le prix de l'eau au m³ qui finance la Régie de l'Eau m2A
- la redevance «Prélèvement sur la ressource en eau» reversée à l'AERM

LES CHANGEMENTS

Production et distribution de l'eau potable
Part Fixe Eau
Part Variable Eau
Collecte et traitement des eaux usées
Part Fixe Assainissement SIVOM
Redevance Assainissement SIVOM
Contribution aux organismes publics
Redevance modernisation réseau collecte
Redevance pollution domestique
Prélèvement sur la ressource en eau

La redevance « prélèvement sur la ressource en eau » initialement incluse dans la part variable du prix de l'eau bascule dans la catégorie « contribution aux organismes publics »

Les 2 redevances sont remplacées par :

- Performance assainissement
- Performance eau
- Consommation eau

FACTURE A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2025

Production et distribution de l'eau potable
Part Fixe Eau
Part Variable Eau
Collecte et traitement des eaux usées
Part Fixe Assainissement SIVOM
Redevance Assainissement SIVOM
Contribution aux organismes publics
Performance Assainissement
Performance Eau
Consommation Eau
Prélèvement sur la ressource en eau

Régie de l'Eau m2A

61, rue de Thann · 68200 Mulhouse · **03 89 32 58 19**

Du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h30 à 17h

e-services.mulhouse-alsace.fr